

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 9 Membres représentés : 0 Absents : 1
VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 10 Juin 2021

DELIBERATION N° 35 / 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 10 juin à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 4 juin 2021 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire
PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

ABSENTS ou EXCUSES : GAUTHIER Jean-Pierre (absent)

SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

**OBJET : Demande de subvention Région au titre du FRAT – année 2021
Acquisition d'une épareuse**

Monsieur le Maire,

Rappelle au conseil municipal l'état de l'épareuse de la commune qui est en panne depuis plusieurs mois. Les coûts d'entretien et de réparation de ce matériel deviennent disproportionnés tout en ne garantissant plus une durée de vie correcte pour les années à venir.

Expose la nécessité pour la collectivité de disposer d'une épareuse fiable et en bon état de fonctionnement afin de permettre au service technique de réaliser l'entretien des nombreuses voies communales garantissant la sécurité des usagers.

Présente un devis pour l'acquisition d'une nouvelle épareuse répondant aux besoins de la collectivité pour un coût prévisionnel d'achat estimé à 32 000,00 € HT.

Propose le plan de financement suivant sachant que le taux d'intervention maximum, toutes aides publiques confondues s'établit à 70% quelle que soit la nature de la dépense :

DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.
Epareuse	32 000,00 €	Conseil Départemental (30%)	9 600,00 €
		Région (40%)	12 800,00 €
		Autofinancement communal (30%)	9 600,00 €
TOTAL	32 000,00 €	TOTAL	32 000,00 €

Propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter le soutien financier de la Région PACA au titre du Fonds Régional d'Aménagement des Territoires - Année 2021 sur ce dossier.

Après délibération : le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** le projet d'un montant de : 32 000,00 € HT et **approuve** le plan de financement proposé ;
- **Autorise** le Maire à solliciter le soutien financier des services de la Région au titre du Fonds Régional d'Aménagement des Territoires année 2021 selon le plan de financement exposé ;
- **Autorise** plus généralement, Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire, COLLIN François

